



## CONTRAT DE PRESTATION PHOTOGRAPHIQUE

### 1. Parties au contrat :

#### **Julie Kolly**

Photographe indépendante – Ekiarts J. Kolly

Adresse : En Palud 3, 1643 Gumefens (Suisse)

Email : ekiarts@outlook.com

Instagram : @ekiarts

Ci-après dénommée la Photographe

#### **Client·e :**

Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Ci-après dénommé·e le·la Client·e

### 2. Objet de la prestation

La Photographe s'engage à réaliser une prestation photographique selon les conditions définies ci-dessous.

Type de prestation : .....

Date de la séance : .....

Lieu : .....

Durée estimée : .....

### 3. Prix & modalités de paiement

Montant total de la prestation : CHF .....

(incluant prise de vue, retouches, livraison des photos)

Un acompte de CHF ..... est demandé à la réservation.

Le solde est à régler le jour de la séance ou selon accord préalable.

Modes de paiement acceptés : virement bancaire, Twint, espèces.



## 4. Livraison des photos

La livraison s'effectue dans un délai de 2 à 4 semaines, via un lien de téléchargement sécurisé (Lightroom, WeTransfer ou autre). Les images sont livrées en format JPG haute qualité. Les fichiers RAW ne sont pas transmis.

Nombre de photos incluses : minimum ..... photos retouchées

## 5. Conditions d'annulation

- Annulation à moins de 24h de la séance : 100% du montant est dû.
- Annulation entre 24h et 48h avant : 70% du montant est dû.
- Annulation à plus de 48h : seul l'acompte est conservé.

Tout changement de date est accepté une fois sans frais, selon disponibilités.

En cas d'annulation de la part de la Photographe, une nouvelle date sera proposée ou un remboursement intégral sera effectué.

## 6. Droits d'auteur & droits à l'image

La Photographe conserve les droits d'auteur sur les images réalisées.

Le-la Client-e bénéficie d'un droit d'utilisation privé et personnel.

Toute utilisation commerciale, promotionnelle ou professionnelle (publicité, marketing, réseaux d'entreprise...) nécessite un accord écrit et une cession de droits spécifique.

Il est interdit de modifier, recadrer, filtrer ou vendre les images sans autorisation écrite.

## 7. Autorisation de publication

Le-la Client-e :

autorise la Photographe à publier une sélection d'images sur son site / portfolio / réseaux sociaux

## 8. Responsabilité

La Photographe ne peut être tenue responsable d'un résultat qui ne correspondrait pas aux attentes du-de la Client-e si celles-ci n'ont pas été clairement exprimées à l'avance.

En cas de problème technique majeur (panne, perte de fichiers...), la responsabilité de la Photographe est limitée au remboursement du montant versé.

# CONTRAT DE PRESTATION PHOTOGRAPHIQUE



Ekiarts Photography

## **9. Droit applicable et juridiction compétente**

Le présent contrat est régi par le droit suisse.

En cas de litige, les parties s'engagent à chercher une solution amiable.

À défaut, le for juridique compétent est situé dans le canton de Fribourg.

**Signée à Gumefens, Le**

**La Photographe**

Julie Kolly – Ekiarts J. Kolly

**Le-la Client-e :**